

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal Ordinaire – Commune du Glaizil

10.03.2023 – Début de séance : 20h07 | Réunion déclarée ouverte par François COLLIN – Maire
Convocation du 03.03.2023

En présence de :

François COLLIN – Maire

Philippe MOREL – 1^{er} adjoint

Nathalie ARMAND – 2^{ème} adjoint et secrétaire de séance

Conseillers Municipaux :

Jean-Christophe EYRAUD

Guy GAUTHIER

Delphine REY

Christian SAUVA

Absents : Jean-Pierre GAUTHIER - Bernard JOURDAN - Damien HORLAVILLE qui a donné pouvoir à François COLLIN

1/ Raccordement des réseaux EU et AEP du village sur la Amars – Demande de subvention DETR 2023 - Conseil Départemental des Hautes Alpes – Agence de l'eau RMC

Cette délibération porte sur la modification du plan de financement approuvé lors de la dernière délibération consistant à obtenir une majoration de 10% de l'aide de l'état assujetti à l'insertion d'une clause sociale (emploi de travailleur en situation de handicap ou en insertion sociale) ce qui diminuera la part prise en charge par la Commune.

Le plan de financement modifié sera donc le suivant :

- Coût du projet : 637 000,00 € HT
- Financement du Département 05 (20%) : 127 400,00 € HT
- Financement de l'Agence de l'Eau (20%) : 127 400,00 € HT
- Financement de l'Etat – DETR (30%) : 191 100,00 € HT
- Etat majoration insertion clause sociale (10%) : 63 700,00 € HT
- Commune (20%) : 127 400,00 € HT

Délibération votée à l'unanimité

Questions diverses

1/ Projet des Croqueurs de Pommes : tout le matériel est acquis (abri de jardin + matériel divers). Une déclaration préalable de travaux sera être déposée en Mairie pour l'installation de l'abri de jardin. La commune attend le plan de bornage avant de signer l'autorisation de travaux.

2/ Mercredi 15 mars 2023 aura lieu une démonstration de taille et de greffe ainsi qu'une vente d'arbustes sur la Commune. Le détail de cette manifestation est apposé sur les panneaux d'affichage de la

Commune.

- 3/ Le poteau téléphonique qui a été renversé sera remplacé par orange télécom d'ici 1 mois. La personne responsable de l'incident à déclarer le sinistre auprès de son assurance.
- 4/ Monsieur le Maire nous informe qu'il va faire un courrier à la Préfecture demandant les raisons pour lequel le dossier d'assainissement n'est toujours pas débloqué. Il expliquera ainsi pourquoi le premier projet a été annulé et l'augmentation du coût du second.
- 5/ Rendez-vous est pris pour le jeudi 16 mars en vue de la pose des demi-écluses et des panneaux de signalisation dans la commune.
- 6/ Le dossier de remboursement pour l'épareuse à été déposé.
- 7/ La subvention de 15 600,00 € concernant les arbres sénescents devrait arriver d'ici fin avril 2023.
- 8/ Le dossier de subvention pour le goudronnage est déposé auprès des services du conseil départemental.
- 9/ Monsieur le Maire nous fournit un comparatif des frais d'électricité de la commune. En 6 mois les factures ont augmenté de plus de 30% sur certains bâtiments communaux.
- 10/ Le budget 2024 de la commune doit être remis au Trésor Public au plus tard le 15 avril 2023. Le conseil se réunira prochainement pour le montage de ce dernier.

Vu pour être affiché le 22 mars 2023 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Fin de séance : 21h25